



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SÉGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Procédures de référencement et financement dans le cadre de la vague 2 du Ségur à l'hôpital

Webinaire à destination des éditeurs

05 juillet 2024



**Financé par
l'Union européenne**

NextGenerationEU

Les intervenants



Quelques règles pendant ce webinar

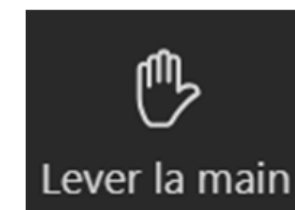
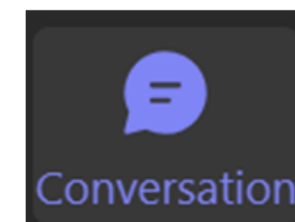


Merci de couper vos
micros et caméras
lorsque vous ne
prenez pas la parole.



Vous pouvez **poser** toutes vos questions tout le long de la
séance via le chat

Et lors de la séquence Questions/Réponses en levant la main



Ordre du jour

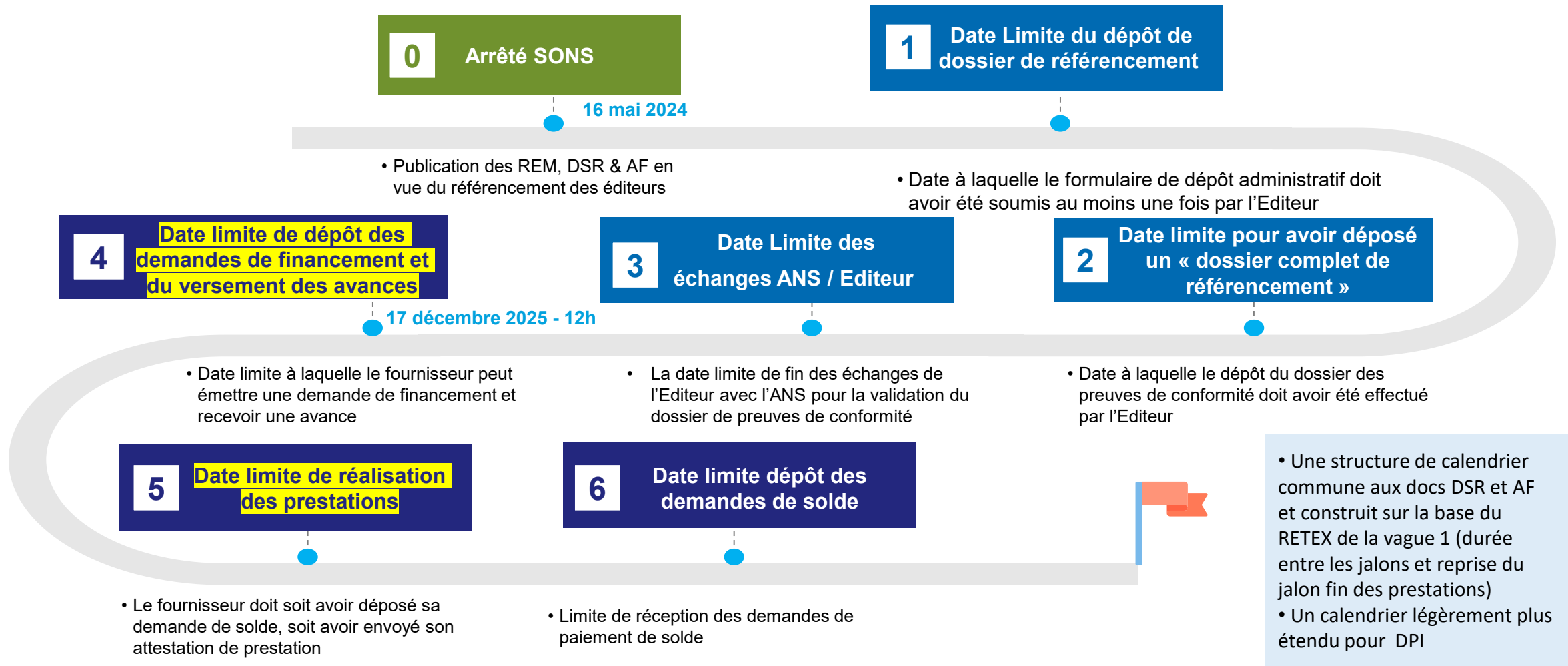


Présentation des évolutions sur le référencement et le financement depuis la vague 1

Présentation de l'enrôlement vague 2

Questions/ Réponses

Articulation des parcours de référencement et de financement



Légende

- Jalon lié au référencement
- Jalon lié au financement
- Durée prévisionnelle Vague 2

Le dispositif SONS vague 2 à l'hôpital est officiellement lancé !



[Le Ségur du numérique en santé à l'hôpital | e-santé \(esante.gouv.fr\)](https://esante.gouv.fr) sur le site esante.gouv.fr

Les arrêtés de la vague 2 pour les DPI et PFI sont publiés.

Les annexes sont en ligne sur le site de l'ANS :

- REM (exigences)
- DSR (modalités d'obtention du référencement)
- AF (modalités de réalisation des Prestations Ségur et d'obtention des financements)



Jusqu'à mi-2025

R&D éditeurs & référencement des solutions par l'ANS

Fin 2024 - 2025

Commandes par les établissements de santé

2025- mi-2026

Déploiement des mises à jour par les éditeurs

Base des ES éligibles - AC 2022

- FINESS, activité combinée, montants maximum des Prestations Ségur

Pages [DPI Vague 2](#) et [PFI Vague 2](#) sur le site industriels.esante.gouv.fr

Documents relatifs au test d'intrusion SSI et aux exigences liées à la Drimbox

- *Document de présentation des exigences DPI / PFI liées à la Drimbox*
- Formulaire test d'intrusion
- Guide d'utilisation du formulaire

Le guichet de référencement est ouvert depuis le 21 juin.

Parcours référencement

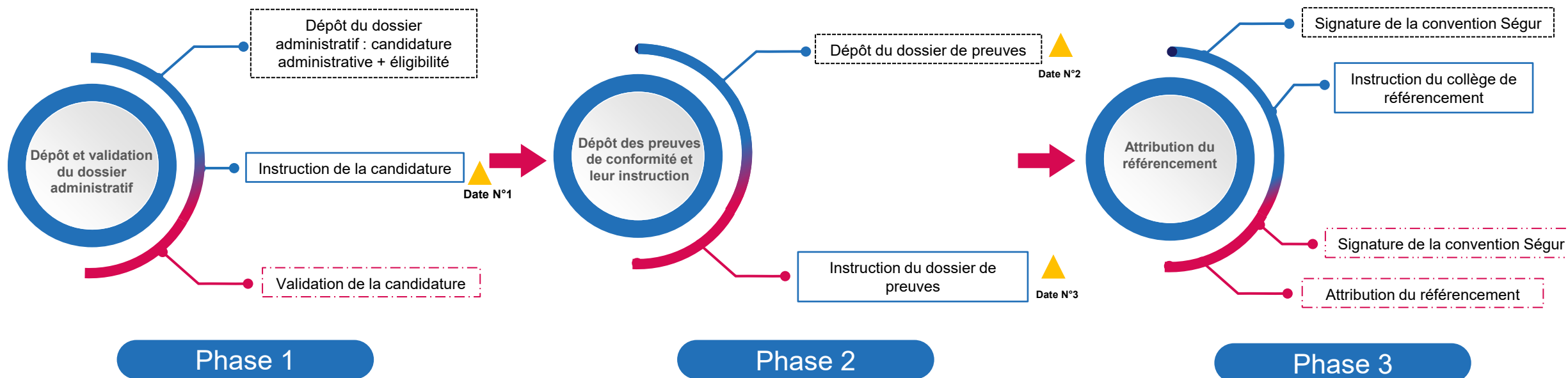
Vue globale

Le processus de référencement Ségur depuis la plateforme en ligne Convergence, se déroule en 3 grandes phases :

Le dépôt et la validation du dossier administratif

Le dépôt des preuves de conformité et l’instruction par l’ANS

L’attribution du référencement



Légende :

Action Editeur

Action ANS

Actions ANS + Editeur

▲ Jalon réglementaire

Parcours référencement

Eléments clés

Le dépôt et la validation du dossier administratif



Nouveauté vague 2 : une aide à la saisie est proposée à l'éditeur pour compléter automatiquement certaines données du formulaire (*renseignées lors de l'inscription à Industriels Santé Connect, le fournisseur d'identité ANS pour les industriels*)



La date 1 du 19 novembre 2024 correspond à la date limite à laquelle la candidature administrative et le formulaire d'éligibilité doit avoir été soumis au moins une fois.

Le dépôt et la validation du dossier de preuves

- Le dépôt des preuves des Exigences du Périmètre vague 1 n'est pas exigé pour une solution déjà référencée vague 1.
- Pour le DPI, le dépôt des preuves du Périmètre vague 1 correspondant au Profil "Intégration INS" devra être déposé si la solution avait été référencée en vague 1 sans ce profil puisque ces exigences sont désormais au sein du profil dit "général" vague 2
- /!\ L'ANS se réserve le droit d'exiger le dépôt de certaines preuves relevant d'Exigences du Périmètre vague 1 dans certaines situations.



Nouveautés vague 2 : Les preuves doivent être déposées **Chapitre par Chapitre**



La date 2 du 18 juin 2025 correspond à la date limite à laquelle votre dossier complet de preuves a été soumis au moins une première fois

La date 3 du 17 septembre 2025 correspond à la date de fin des échanges entre l'Editeur et l'ANS pour validation du dossier de preuves. Vous ne pouvez plus redéposer de preuves après cette date

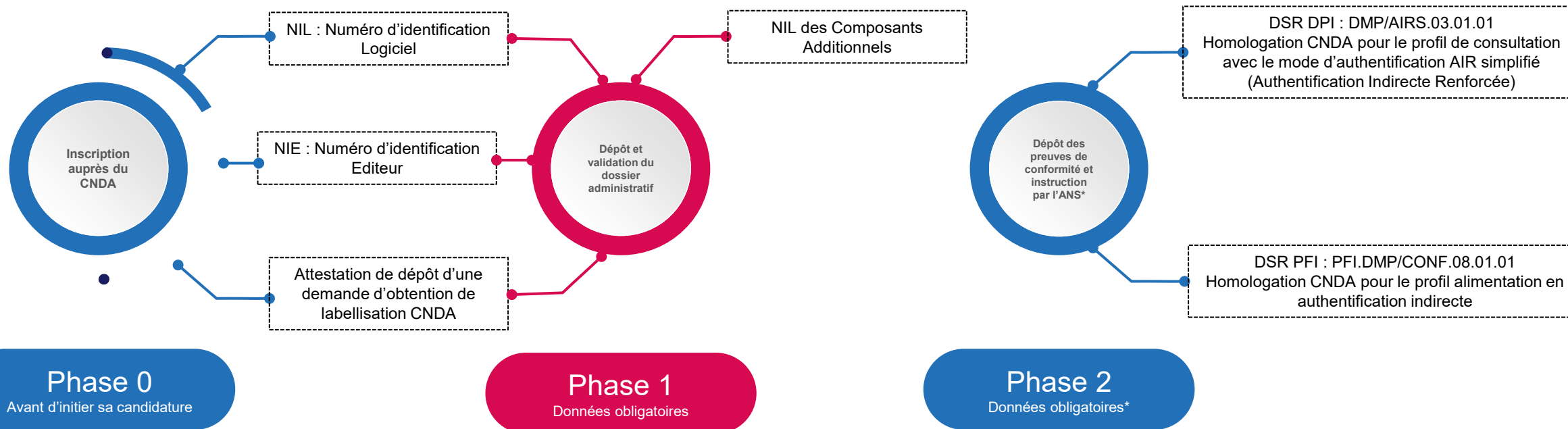


Point d'attention : vous ne pouvez pas **ajouter de profils optionnels** supplémentaires **après la date 2**

Parcours référencement

Focus CNDA (1/2)

Présentation des éléments à récupérer auprès du CNDA avant et pendant le parcours de référencement



Comment contacter le CNDA :

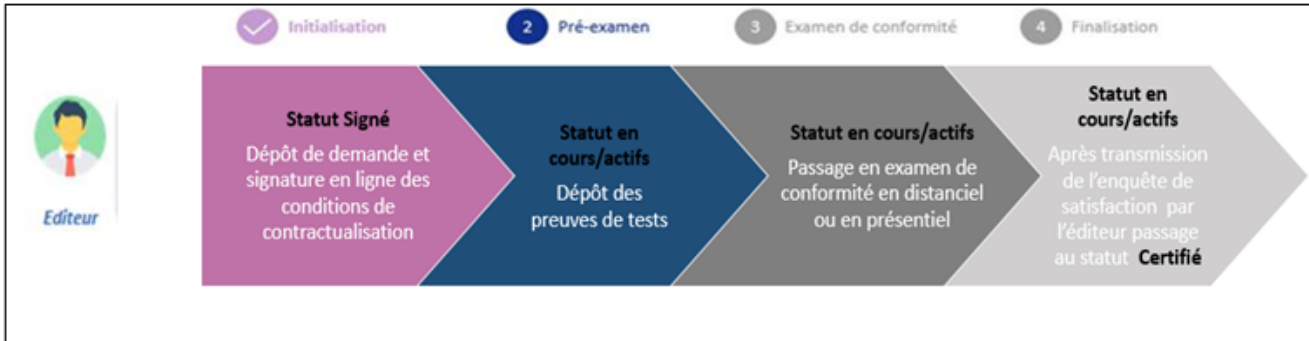
En Ligne : [Contactez la Gestion Relation Client du CNDA via le formulaire en ligne](#)

Par mail : [Contactez la Gestion Relation Client du CNDA par mail](#)

*Au plus tard au 18 juin 2025 (date limite de dépôt du dossier des preuves de conformité), il est attendu que l'éditeur ait transmis l'attestation d'homologation CNDA, ou à défaut une attestation de pré-examen du dossier d'obtention de l'homologation concernée (ou une copie d'écran de son espace personnel CNDA) afin d'attester que l'Editeur a déposé auprès du CNDA toutes les preuves nécessaires à la dite homologation. *Détail slide suivante.*

Parcours référencement

Focus CNDA (2/2)



La capture d'écran montre l'interface de l'Assurance Maladie pour un éditeur (Pierre-alain SABATIER). Le menu principal indique : MES DOSSIERS, DOCUMENTATION, MES LOGICIELS, MES COLLABORATEURS, SUPPORT.

Informations demande

- Référence dossier : 5
- Conformité : ADRI
- Domaine : Teleservices
- Demandeur : pierre-alain SABATIER
- Date demande : 13-10-2023

Informations logiciel

- NE : ED9643072
- Nom éditeur : EDITEUR-SABATIER
- NIL : LOGG60354
- Nom logiciel : LOGICIELPSR
- Version cible : 1.0
- OS : Windows

Demande de conformité : ADRI

Progression : 1 Initialisation (complété) - 2 Pré-examen (actuel) - 3 Examen de conformité - 4 Finalisation

Collaborateurs qui recevront les notifications : Pierre-alain SABATIER (Mo) [Modifier les collaborateurs]

DEMANDE DE CONFORMITÉ | MES ÉLÉMENTS TRANSMIS AU CNDA | DOCUMENTS REÇUS DU CNDA

Pré-examen

🕒 Votre demande est en cours de traitement avec une date de retour prévisionnelle au 31-10-2023. Le dossier de tests que vous avez déposé est consultable dans l'onglet "Mes éléments transmis au CNDA".

Les statuts de demande de certification auprès du CNDA sont :

- Initialisation
- **Pré-examen (précisions ci-dessous)**
- Examen de conformité
- Finalisation

Dans le parcours Editeurs CNDA, « **En cours actif** » indique que votre demande est à l'étape « **Pré-examen** ».

Ce statut est nécessaire pour vous permettre à l'éditeur de déposer un dossier « **réputé complet** » pour le référencement de sa solution à l'ANS.

Une fois que la certification est obtenue, l'éditeur peut soumettre son dossier pour instruction à l'ANS. Les DSR Ségur Vague 2 précisent au Chapitre 4.3 que « seul un dossier contenant l'intégralité des homologations ou certifications du CNDA peut faire l'objet, in fine, d'un référencement par l'ANS ».

En termes de preuves, vous devrez transmettre **une copie d'écran de votre espace personnel** (mettre en visibilité : les Informations logiciel, le statut de la demande au moins à « Pré examen » et la date de retour prévisionnelle)

Parcours référencement

Focus Test d'intrusion

Le référentiel d'exigences métier prévoit par l'exigence **SSI/GEN.18** que les solutions se soumettent à **un test d'intrusion**.

Par qui ?

Par un prestataire d'audit de la sécurité des systèmes d'information qualifié PASSI.
Liste en libre d'accès



Comment ?

A votre charge.
Il doit être réalisé conformément au guide d'utilisation mis à sa disposition

Quand ?

Avant la date 2 : Avoir déposé une première fois le rapport du test d'intrusion
Avant la Date 3 : l'Editeur peut corriger/déposer un nouveau rapport de test d'intrusion jusqu'à la Date 3 en respectant les critères d'acceptation. Attention à bien anticiper les délais pour des correctifs.

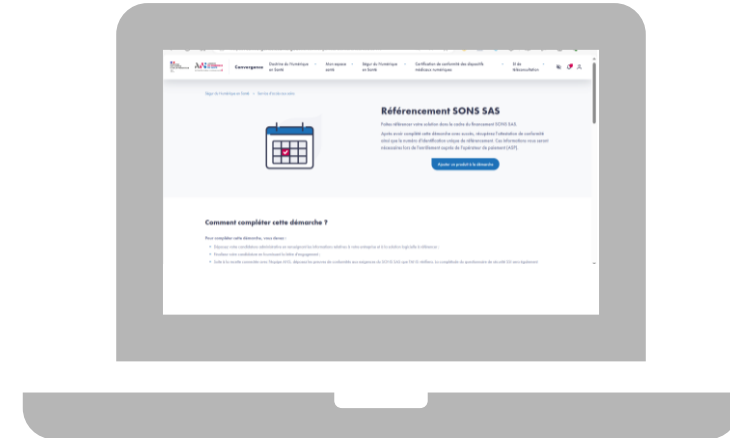
Quels critères d'acceptation ?

Un formulaire indiquant la conformité du système à des points de contrôles essentiels :
Pour les points de contrôle de gravité haute : 0 point de contrôle KO
Pour les points de contrôle de gravité moyenne : ≤ à 10 points de contrôle KO

Plateforme Convergence

Nouveautés

L'ouverture de la vague 2 du référencement Ségur sera l'occasion de migrer sur la nouvelle plateforme d'échange, adaptée aux besoins des utilisateurs : **Convergence**



Quels sont les avantages de ce nouvel outil ?

En plus des fonctionnalités « classiques » disponibles en vague 1 (messagerie...), Convergence permettra une amélioration significative sur les points suivants...

- 1 **Une ergonomie repensée**
- 2 **Une soumission des preuves par chapitre**
- 3 **Des retours et des statuts pour chaque preuve**
- 4 **Un suivi spécifique pour les phases clés**
- 5 **Des étapes qui correspondent au processus de référencement**

Plateforme Convergence

Nouveauté n°1



1

Une ergonomie repensée

Une ergonomie plus fluide, permettant une meilleure navigation, et l'accès à toutes les fonctionnalités souhaitées à partir de l'écran d'accueil de la candidature :

- Étapes (Dépôt de candidature, éligibilité, dépôt de preuves...)
- Chapitres (Gestion de l'INS, Alimentation du DMP...)
- Messagerie
- Historique des actions
- Démarches
- Liens utiles



...

Et donc une navigation facilitée et intuitive

The screenshot shows a web browser window with the URL `127.0.0.1:8000/editeur/questionnairev2/parcours/10/demarche/22/project/2995/step/88/section/29`. The page header includes the logos of the Ministry of Health and Prevention, the Agency for Digital Health, and the French Digital Security Agency. The main content area displays a progress bar for the 'Questionnaire d'évaluation : LGC Sans financement' with four steps: 'Dépôt de candidature' (completed), 'Éligibilité' (completed), 'Dépôt des preuves' (current step), and 'Convention'. A blue button on the right says 'Accéder à la conversation dans la messagerie'. Below the progress bar, there are links for 'Retour aux chapitres d'exigence', 'Chapitre d'exigences : INS', and 'Liste des exigences et preuves à charger'. The footer shows 'INS 1 - Gestion de l'INS - Identité Nationale de Santé - Gestion des éléments constitutifs de l'INS' and '2/2 complétés'.

Plateforme Convergence

Nouveauté n°2

2

Une soumission des preuves par chapitre

La soumission des preuves se fera désormais par chapitre (Gestion de l'INS, Alimentation du DMP...).

Les avantages ?

- *La soumission des preuves par chapitre, et non plus de l'intégralité des preuves de votre DSR en une seule fois.*
- *Le lancement des analyses au fil de l'eau à chaque soumission de chapitre complet*
- *Un suivi facilité par un statut spécifique à chaque chapitre : en analyse, validé etc.*
- *Par rapport à l'outillage précédent, pas de récapitulatif nécessaire lors des redépôts*



Plus de flexibilité pour soumettre vos éléments de preuves

The screenshot shows the 'Convergence' web application interface. A modal dialog box titled 'Confirmation de la soumission du chapitre pour évaluation' is displayed, asking for confirmation to submit the next chapter. The dialog lists 'Libellé du chapitre : INS' and 'Nombre de preuves renseignées : 3'. Below the dialog, the main interface shows a 'Chapitre' section with a card for 'INS' (3/3 preuves chargées) and a 'Soumettre le chapitre' button. A red arrow points from the 'Soumettre le chapitre' button to the confirmation dialog. Other cards for 'MSS' (0/2 preuves chargées) and 'Audit INS' (Validé) are also visible.

Plateforme Convergence

Nouveauté n°3

3

Des retours et des statuts pour chaque preuve

The screenshot displays the 'Convergence' platform interface. At the top, a summary for 'MSS' shows '0/2 preuves conformes' and '2/2 preuves à modifier', with buttons for 'Modifier' and 'Ressoumettre le chapitre'. Below, a detailed view of a 'Vérificateur ANS' proof is shown, including a 'demande de modification preuve interrompue' status, a URL 'https://test.com', and an 'Archiver la preuve' button. A file upload area at the bottom contains the filename 'test_m8U52c9.pdf'. Red circles and arrows highlight the summary and the detailed proof view.

Les retours se feront désormais par chapitre, mais aussi et surtout par preuve.

Les avantages ?

- *Un suivi spécifique, avec un statut par preuve, et donc une bonne visibilité sur l'avancement et le reste-à-faire*
- *Une historisation précise des traitements grâce à la conservation des retours et des justificatifs fournis pour chaque preuve*

Et donc un gain en transparence dans l'avancement de sa candidature !

Plateforme Convergence

Nouveauté n°4



4

Un suivi spécifique pour les phases clés

Convergence intègre désormais une partie dédiée aux visites à réaliser par les candidats non référencés vague 1

Les avantages ?

- *Davantage d'informations sur les preuves et étapes spécifiques, avec notamment un rappel de la date de la visite INS*
- *La mise à disposition du rapport et du guide de visite pas-à-pas en format exploitable directement dans la candidature*

Et donc un gain en qualité et en visibilité sur les phases spécifiques de votre candidature !

The screenshot shows a web browser window with the URL `127.0.0.1:8000/editeur/questionnairev2/application/16444/get/parcours/10/demarche/22/project/2995`. The page header includes the logos of the Ministry of Health and Prevention, the Agency for Digital Health, and the platform name 'Convergence'. Navigation menus are visible for 'Doctrine du Numérique en Santé', 'Mon espace santé', 'Ségur du Numérique en Santé', 'Dispositifs médicaux numériques', and 'Téléconsultation'. The main content area displays two progress cards:

- INS**: 0/3 preuves chargées. Status: **A compléter**. A blue 'Compléter' button is present.
- MSS**: 0/2 preuves chargées. Status: **A compléter**. A blue 'Compléter' button is present.

Below these cards, a section titled **Audit INS** is marked as **Validé**. It contains the text: 'L'audit Audit INS a été validé. Vous pouvez télécharger les documents associés ci-dessous.' and lists two downloadable documents:

- Rapport d'audit INS : `test_aN0tnOB.pdf` (download icon)
- Pas à pas INS : `test_7LhOGBl.pdf` (download icon)

A large red plus sign icon is overlaid on the bottom left of the screenshot.

Plateforme Convergence

Nouveauté n°5

5

Des étapes qui correspondent au processus de référencement

Les étapes correspondent au processus de référencement, avec entre autres, une étape dédiée à la signature de la convention incluse dans le parcours utilisateur Convergence.

Les avantages ?

- Une adéquation entre le processus et l'outillage, et donc la clarification des différentes étapes à suivre, et surtout la limitation des aller-retours concernant la convention de référencement

Et donc un gain en lisibilité sur votre processus de référencement de votre candidature !

The screenshot shows a web browser window with the URL `127.0.0.1:8000/editeur/questionnairev2/parcours/10/demarche/22/project/2995/step/88/section/30`. The page header includes the logos of the Ministry of Health and the Agency for Digital Health, along with navigation menus for 'Convergence', 'Doctrine du Numérique en Santé', 'Mon espace santé', 'Sécur du Numérique en Santé', 'Dispositifs médicaux numériques', and 'Téléconsultation'. The main content area displays a progress bar for a candidature with the ID 'QAJJVPYGZ' and the type 'LGC Sans financement'. The progress bar consists of four steps: 'ÉTAPE 1 Dépôt de candidature' (completed), 'ÉTAPE 2 Eligibilité' (completed), 'ÉTAPE 3 Dépôt des preuves' (in progress), and 'ÉTAPE 4 Convention' (pending). A blue button on the right says 'Accéder à la conversation dans la messagerie'. On the right side of the slide, there are three blue plus signs of increasing size.

Les questions posées en amont du webinaire

1 Un éditeur ayant obtenu le référencement en vague 1 de plusieurs fonctions PFI associées à des DPI différents, est-il autorisé à faire référencer une seule nouvelle fonction PFI (sous un nom différent de ceux utilisés en vague 1) ? Cette nouvelle fonction PFI serait alors mutualisée pour ses différents DPI et elle permettrait la mise à jour de ses PFI précédentes vers une version bénéficiant du référencement Vague 2 conforme aux exigences HOP-PFI-Va2 ?

1er point : les candidatures PFI et DPI sont distinctes et on rappelle justement qu'un des objectifs du Ségur est l'interopérabilité. Par conséquent toute PFI référencée doit pouvoir être connectée et fonctionner avec tout DPI.

2nd point : pour le passage de la PFI vague 1 à vague 2

Nous comprenons qu'il s'agit d'un changement de PFI dans un établissement client. Dans ce cas nous sommes dans un contexte de relation contractuelle client/fournisseur.

Le référencement d'une PFI est indépendant du référencement du DPI. L'éditeur décide de la ou les PFI qu'il souhaite référencer. Si le(s) logiciel(s) candidat(s) au référencement vague 2 diffèrent du référencement vague 1 (nouveau logiciel ou nouveaux composants), alors la solution à référencer sera considérée comme entrante dans le référencement Ségur qui devra par conséquent inclure les fonctionnalités vague 1 et vague 2.

- La vague 2 reprend les mêmes principes de financement que la vague 1 : **système ouvert et non sélectif d'achat d'une Prestation Ségur pour le compte des établissements.**
- Sur la base du RETEX Vague 1 des éditeurs et des représentants des ES, des améliorations ont été introduites aux dispositifs dans un objectif de **trouver le "juste équilibre"** dans la relation entre **Fournisseur** et **Etablissement client.**

**Les diapositives
suivantes présentent
les principales
évolutions apportées
depuis la vague 1**

- Les deux types de prestations Ségur par dispositif
- La relation entre Fournisseur et établissement de santé
- La relation entre Fournisseur et ASP
- Les modalités de financement / barèmes de prix

Parcours financement – 2 types de prestations

- La **Prestation Ségur Vague 2**, s'adressant aux Clients **disposant déjà d'un DPI/PFI conforme aux exigences de la vague 1** (cf. HOP-DPI-Va1 ou HOP-PFI-Va1) ;
- La **Prestation Ségur Vague 1 + Vague 2**, s'adressant aux Clients **ne disposant pas d'un DPI/PFI conforme aux exigences de la vague 1** (cf. HOP-DPI-Va1 ou HOP-PFI-Va1).

Eligibilité d'un Client à la Prestation Ségur Vague 1 + Vague 2

La Prestation Ségur Vague 1 + Vague 2 est **strictement réservée** à des Clients éligibles n'ayant :

- Ni bénéficié d'une Prestation Ségur dans le cadre du SONS HOP-DPI-Va1 ou HOP-PFI-Va1;
- Ni financé à leurs frais la mise à jour de leur DPI/PFI vers une version référencée vague 1.

Tout Client ne correspondant pas à cette situation ne peut être éligible qu'à la Prestation Ségur Vague 2.

Chaque Client éligible ne peut bénéficier que d'une Prestation Ségur financée au titre du SONS HOP-DPI-Va2 et d'une Prestation Ségur financée au titre du SONS HOP-PFI-Va2.

Parcours financement – Relations Fournisseur et Etablissement

Non conditionnement de la commande et version obsolète

- La Prestation Ségur ne peut en **aucun cas être conditionnée** à un réengagement ou à la souscription à titre onéreux d'une option, ou encore à la commande à titre onéreux d'un autre produit.
- Si le Client n'est pas équipé de la version la plus récente de la Solution logicielle, le Fournisseur **peut imposer la mise à jour vers celle-ci** préalablement à la réalisation de la Prestation Ségur.

Ce rattrapage ne pourra être effectué à titre onéreux que si la version a été déclarée comme obsolète par l'éditeur lors de son processus de référencement.

Publication d'informations sur le site de l'ANS

- **L'ANS publie sur son site internet toutes les informations utiles aux ES :**
 - Liste des solutions ayant obtenu le référencement,
 - Liste des solutions en cours de référencement,
 - Informations permettant de connaître l'éventuel statut obsolète d'une version

Périmètre de la Prestation

- **Droits d'utilisation** pour la durée restante du contrat support, incluant les renouvellements, **dans la limite de cinq années.**
- **Installation, configuration et qualification** jusqu'à l'activation effective des fonctionnalités, **y compris en heures et jours non ouvrés,**
- **Mise en œuvre des flux** présentés précédemment.*
- Maintenance corrective de la Solution logicielle sur le Périmètre vague 2 pour la durée restante du contrat support, **dans la limite de cinq années.**
- Portabilité.
- Actions de **formation** des référents utilisateurs.*

* variations selon le type de Prestation "Vague 2" ou "Vague 1 + Vague 2"

Nouveau en vague 2

Parcours financement – Etapes clés

Versement d'une avance :

- **A la signature du Bon de commande**, le Fournisseur peut demander le financement de la Prestation Ségur et le paiement de l'avance, correspondant à **40% du montant de la Prestation Ségur**.

Validation des premières prestations :

- Le Fournisseur ne peut déposer de demande de paiement du solde avant d'avoir justifié de la **réalisation complète et conforme de premières Prestations Ségur sur un périmètre pilote (3 commandes) pour lesquelles il devra justifier du bon déroulé** de chaque Prestation sur la base d'un **procès-verbal d'installation pilote (PV)** selon un modèle qui sera publié prochainement.

Versement du solde :

- **Après la réalisation de la Prestation**, le Fournisseur demande le paiement du solde (sur la base de la justification de la Prestation signée par l'Etablissement "VA Ségur"), correspondant à **60% du montant de la Prestation Ségur**.

Contrôles a posteriori :

- Un système de contrôles *a priori et a posteriori* de la réalisation de la Prestation prévoit la possibilité de **remboursement de la Prestation à l'Etat** en cas de non respect des conditions.
 - **Pour le DPI** : seuil d'au moins une transaction de consultation du DMP émanant du logiciel mis à jour chez le Client.
 - **Pour la PFI** :
 - Seuil d'au moins dix documents de santé envoyés vers le DMP depuis le logiciel mis à jour,
 - Seuil d'au moins dix messages envoyés par MSSanté vers des correspondants de santé depuis l'adresse MSSanté du Client.

Principes clés de fixation des prix – identiques à la Vague 1



- **Unicité du financement** pour chaque ES PMSI pour un dispositif SONS donné
- **Prix uniquement fonction de l'activité combinée 2022** de l'ES PMSI
- **Fonction affine par morceaux**, avec répartition des ES en **4 tranches d'activité combinée** (identiques à celles utilisées en vague 1)

Montants maximum des Prestations Ségur Vague 2

- Enjeu de **sécuriser l'attractivité et l'équilibre économique** du dispositif, pour permettre l'engagement massif des industriels et l'apparition d'une offre large de logiciels vague 2 pour les établissements de santé
- Prise en compte du **delta d'effort** exigé en vague 2, de **l'inflation**, du **bilan économique** perçu de la vague 1, mais aussi des enjeux de **maitrise des finances publiques**

Pour les Prestations Ségur Vague 1 + Vague 2

Pour ces “doubles prestations”, ajout au Prix Vague 2 d'une composante supplémentaire pour traduire le périmètre plus large de la mise à jour, en tenant compte d'économies d'échelle significatives (1 seul déploiement)



Le montant maximum applicable pour chaque ES figure dans la **Base des ES éligibles**, disponible sur le site de l'ANS

Les questions posées en amont du webinaire

- 1 Sera-t-il possible pour un établissement éligible à la Prestation Ségur Vague 1 + Vague 2, de faire l'acquisition d'une solution PFI si l'établissement n'est pas encore équipée d'une PFI ?
Un changement complet de logiciel nécessite des prestations qui ne font pas partie du périmètre Segur. Le dispositif SONS n'a pas vocation à financer le remplacement complet des logiciels. Toutefois si l'offre de l'éditeur permet d'identifier séparément les prestations du périmètre Segur, alors ces dernières pourront bénéficier du financement SONS.
- 2 Que signifie la mention de l'AF : [Les prestations Ségur] ne peuvent donner lieu ni à une vente ni à une facturation « par morceaux » par le Fournisseur (§ 3) ?
Quel que soit le montant de la Prestation Ségur proposé par l'éditeur (dans la limite du plafond), la Prestation Ségur doit impérativement être réalisée en totalité conformément à sa description dans l'AF. Une réalisation partielle n'est pas autorisée, quand bien même elle serait éventuellement assortie d'une réfaction sur le montant de la facture.
- 3 Est-il possible d'aligner le planning de la PFI sur les dates définies pour le DSR DPI ? Les éditeurs ayant des logiciels référencés à la fois sur les DSR DPI et PFI feront des développements et des mises à jour synchronisées des deux fonctions.
Le prolongement du planning d'installation pour les DPI a été établi au regard de l'expérience de la vague 1, pour faciliter les plannings de réalisation des Prestations Ségur. Rien n'empêche les ES de synchroniser les installations avec les éditeurs si les solutions sont référencées et que les plannings le permettent.
- 4 Quel sera le budget total de financement des ES et éditeurs ?
Les bénéficiaires du financement "SONS" sont les établissements, pour lesquels l'Etat verse directement le montant des Prestations Ségur aux éditeurs.
Chaque éditeur peut estimer le montant plafond de ces financements pour ses ES clients en s'appuyant sur la [base des ES éligibles](#).

Ordre du jour

Présentation des évolutions sur le référencement et le financement depuis la vague 1

Présentation de l'enrôlement vague 2

Questions/ Réponses

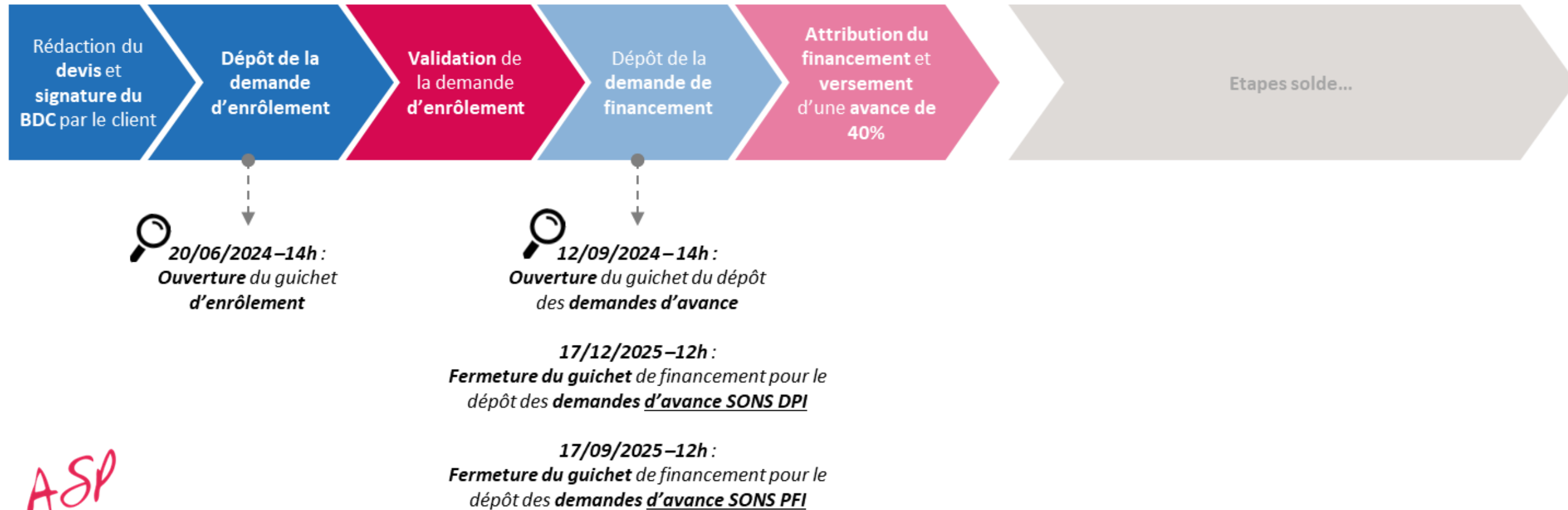
Les échéances réglementaires pour le financement

Financement : relation éditeur <> client et éditeur (ou distributeur) <> ASP

Légende

Actions à réaliser côté
industriel

Actions à réaliser côté
ASP



Nouveautés vague 2

Deux nouvelles fonctionnalités disponibles dès le 11 juillet 2024 :



Cette fonctionnalité offre la possibilité de simuler l'import d'un JSON des demandes d'avance et de solde :

- ✓ l'outil procède ainsi à l'ensemble *contrôles liés au format du fichier* (exemple : nombre de caractères) ;
- ✓ il permet d'anticiper et de *réduire au maximum le risque d'erreurs* lors du dépôt des demandes.

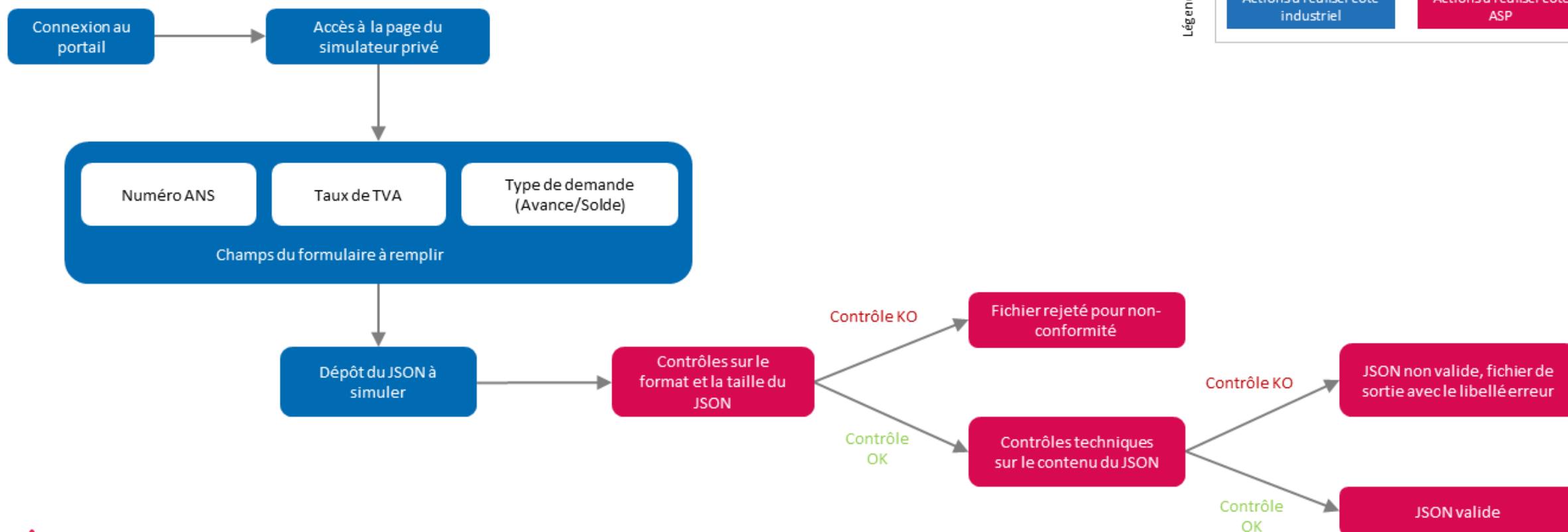


Cette fonctionnalité permet de transmettre des modèles de documents pour validation :

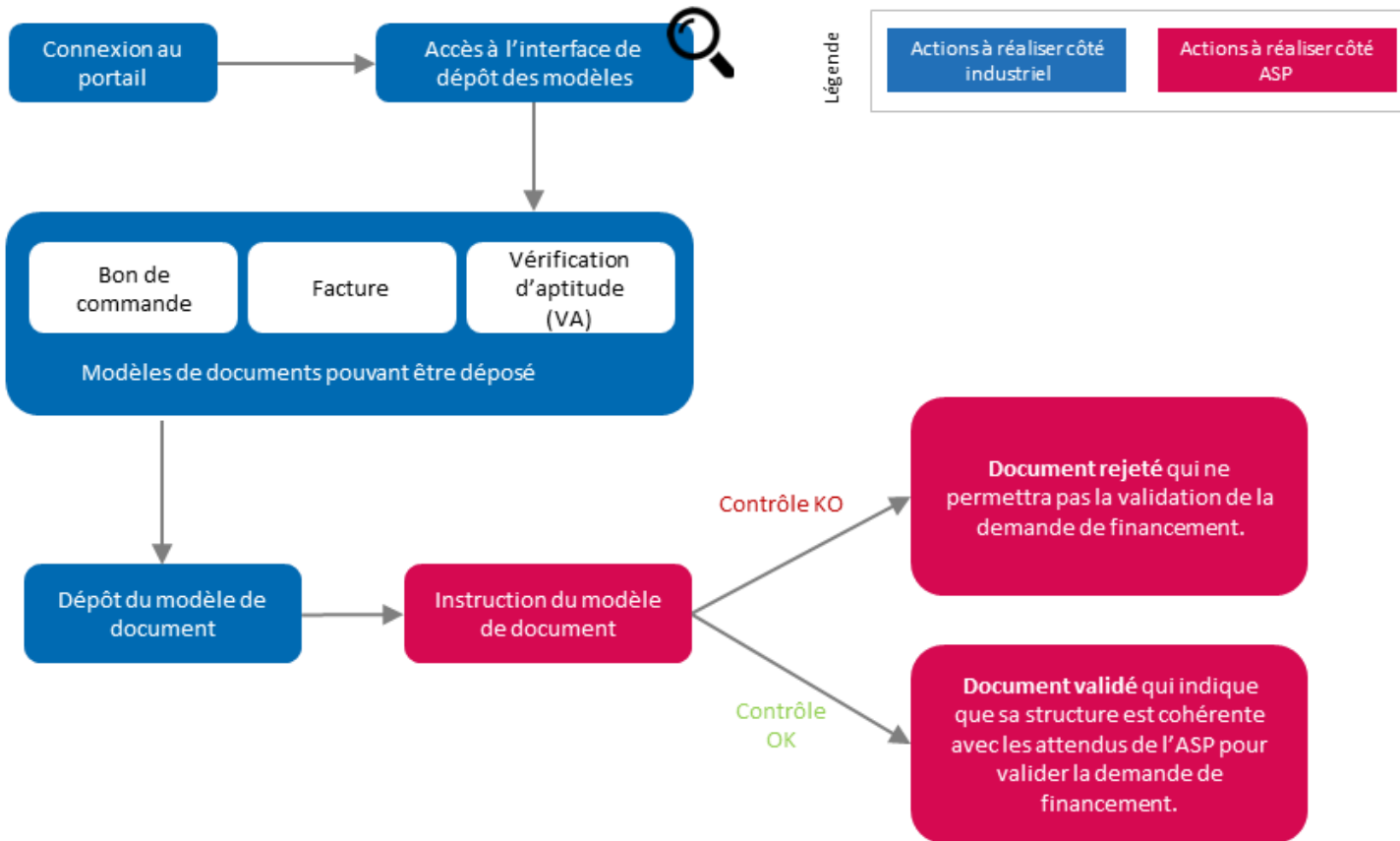
- ✓ le gestionnaire vérifie le document déposé et *procède à des contrôles manuels de la présence des données obligatoires* ;
- ✓ elle *diminue ainsi les risques de non-conformité des documents* lors du dépôt des demandes.

Nouveautés vague 2

Processus du simulateur privé :



Processus de gestion des modèles de documents :



Portail Ségur Numérique

John DOE
Fournisseur
Se déconnecter

Accueil | Envois | Importation JSONs | Demandes de financement | Mon compte | Besoin d'aide

Mes modèles de documents

Historique des modèles de documents

Mes modèles de documents

Date d'import	Type de document	Nom	Statut	Actions
[[MM]]/AAAA	Modèle de bon de commande PHA	monboncommandePHA.pdf	En attente d'instruction	Consulter
[[MM]]/AAAA	Modèle de bon de commande MDV	monboncommandeMDV.pdf	Validé	Consulter
[[MM]]/AAAA	Modèle de facture BIO	mafactureBIO.jpg	Rejeté	Consulter
[[MM]]/AAAA	Modèle de VA IMG - RIS	maVAIMGris.png	Validé	Consulter

Précédent | 1 | Suivant

Importer des modèles de documents

Fichiers en cours d'import

Nom du fichier	Type	Date de dépôt	Consulter	Supprimer
Aucun modèle de document n'est en cours d'import				

Ajouter un modèle de document :

Type de fichier :*

Sélectionner une option

Ajouter un fichier *

Taille maximale : 4 Mo. Formats acceptés : pdf, jpeg, png. Le nom du fichier ne doit pas excéder 50 caractères et ne doit pas contenir des caractères accentués ou spéciaux.

Choisir un fichier | Aucun fichier sélectionné

Importer

Retour | Valider mon import →

Nouveautés vague 2

Les évolutions liées à l'enrôlement sur le portail Ségur :

NEW

L'ENRÔLEMENT ANTICIPÉ

--

Vous avez effectué votre demande de référencement auprès de l'ANS mais elle n'est pas encore validée :

→ **Vous avez la possibilité de vous enrôler de manière anticipée afin d'accéder aux fonctionnalités du simulateur privé et des modèles de documents**

L'ENRÔLEMENT INITIAL

--

Vous avez effectué votre demande de référencement auprès de l'ANS et vous disposez du certificat de référencement :

→ **Vous avez la possibilité d'effectuer votre demande d'enrôlement lié à la vague 2 et d'obtenir ainsi une habilitation permettant de déposer des demandes d'avance**

L'ENRÔLEMENT COMPLÉMENTAIRE

--

Vous disposez déjà d'un compte suite à la vague 1 et vous avez effectué votre demande de référencement auprès de l'ANS (avec ou sans certificat de référencement) :

→ **Vous avez la possibilité d'effectuer une demande d'enrôlement anticipé**

Autres points d'attention :

- Une **évolution a été appliquée au modèle de mandat représentant légal** : ajout de la délégation de signature ;
- Une **revue des habilitations** a été effectuée afin de mettre à jour les données de vos personnes physiques ;
- Une **évolution réglementaire s'applique au SONS HOP-DPI** dans le cadre de l'hébergement des données de santé : il conviendra de transmettre un certificat HDS ou attestation sur honneur de non-HDS.



Nouveautés vague 2

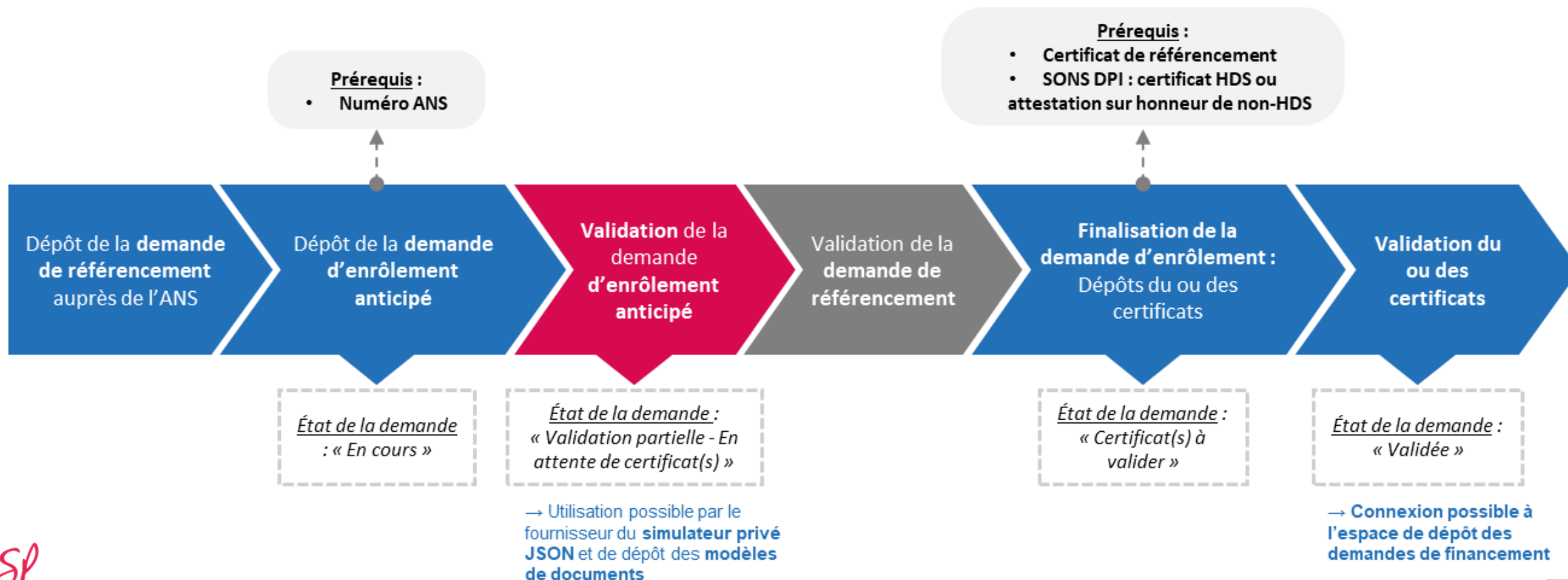
Le processus d'enrôlement anticipé :

Légende

Actions à réaliser côté industriel

Actions à réaliser côté ASP

Actions à réaliser côté ANS



La documentation disponible

Pour faciliter votre dépôt d'enrôlement, retrouvez sur le nouveau site de l'ASP dédiée à la vague 2 la documentation disponible : site <https://www.asp-public.fr/aides/financement-lequipement-segur-du-numerique-en-sante-vague-2>

Financement à l'équipement - Ségur du numérique en santé - Vague 2

Mise à jour : 10/06/2024

Dans le cadre du Ségur du Numérique en santé, l'Etat met en œuvre un programme de financement destiné à encourager l'équipement numérique des acteurs de l'offre de soins en solutions logicielles respectant certaines exigences techniques et fonctionnelles avec :

- La vague 1 lancée en 2021, dont l'objectif était centré sur l'alimentation de Mon espace santé. Les informations liées à la vague 1 sont disponibles ici.
- La vague 2 vient compléter le socle de la vague 1. Elle vise à doter d'une mise à jour logicielle conforme aux exigences de la vague 2 le plus grand nombre possible d'acteurs de l'offre de soins, qu'ils aient ou non bénéficié de la mise à jour vague 1, et ce, en facilitant la consultation de «Mon espace santé» et l'intégration des documents reçus par MSSanté, et en renforçant la sécurité des logiciels.

HOP :

- Les versions de publication sont disponibles pour DPI et PFI (couloir Hôpital). Les documents sont disponibles sur le site de l'ANS.
- 20/06/2024 à 14h00 : ouverture du portail pour les demandes d'enrôlement.
- 17/12/2025 à 12h00 : date limite de dépôt des demandes d'avance pour le SONS DPI.
- 17/09/2025 à 12h00 : date limite de dépôt des demandes d'avance pour le SONS PFI.



Accéder directement aux informations vague 2 par couloir

- Couloirs Hôpital (DPI, PFI)
- Couloir Imagerie (RIS, DB)
- Couloir Biologie médicale (SGL)
- Couloir Médecins de ville (LGC)

Partager la page



Informations générales

Bénéficiaires

» Entreprise

Domaines

» Autres

Décideur public

» Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités

Mots-clés

→ Santé → France relance

Documents utiles

- Guide utilisateur - Retrouver son identifiant ou mot de passe 
PDF - 0,7 Mo
- Guide utilisateur - Les écrans du portail 
PDF - 3,02 Mo
- Guide utilisateur - L'enrôlement auprès de l'ASP vague 2 
PDF - 4,2 Mo
- Modèle de mandat avec délégation de signature 
DOCX - 0,06 Mo
- Modèle d'attestation sur honneur de non-hébergement de données de santé (HDS) 
DOCX - 0,04 Mo

Les modèles de JSONs

Vous y retrouverez des JSONs vierges et des exemples déjà préremplis ainsi que la documentation technique associée à chaque JSONs.

Les modèles de pièces justificatives

Vous trouverez les nouveaux modèles de mandat précisant la délégation de signature, attestation sur l'honneur de non-HDS, les modèles de bon de commande pour le couloir HOP.

Les guides utilisateurs

Vous y retrouverez l'ensemble des guides utilisateurs mis à votre disposition pour faciliter votre prise en main de l'interface.

Les bonnes pratiques et recommandations

Pour réussir à maximiser vos dépôts, nous vous rappelons les éléments clés suivants :



Anticipez les demandes

Avant le dépôt de la demande d'enrôlement
Vérifiez la date de validité de votre PI,
Assurez-vous d'avoir le bon modèle de mandat du représentant légal.

Avant le dépôt de la demande d'avance
Vérifiez l'éligibilité de vos bénéficiaires dans la base des ES éligibles

Le portail ASP reprend cette base et rejette tout bénéficiaire non présent.
[Site de l'ANS](#)



Utilisez la documentation et sollicitez le support

Référez-vous [aux documents](#) sur le site de l'ASP : Documentation JSON ; les modèles de documents, Les guides utilisateurs

Contactez l'ASP via [le formulaire de contact](#) pour un accompagnement dans la conformité des éléments à fournir, dans l'utilisation du portail



Consultez la FAQ

Consultez régulièrement les rubriques [FAQ](#) pour **vous informer sur les bonnes pratiques**

Ordre du jour

Présentation des évolutions sur le référencement et le financement depuis la vague 1

Présentation de l'enrôlement vague 2

Questions/ Réponses

Autres questions ?



Merci de prendre quelques instants pour compléter ce très court questionnaire qui nous aidera à nous améliorer !



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**LA E-SANTÉ
FRANÇAISE**



**AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**



Agence de Services
et de Paiement

SÉGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Merci !



**Financé par
l'Union européenne**

NextGenerationEU